



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	1^{ère} séance de l'année
Séance du 6 février 2026	

Date de convocation :

Le 29 janvier 2026

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 32 (dont 18 en visioconférence*)
Votants : 35 (dont 3 pouvoirs)
▪ Dont pour : 35
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Fred EUSTACHE

Délibération n°2026.02.01/798

Mise à jour du plan de financement du projet de travaux de réfection de voirie de la rue Saint Louis du Sénégal ZAE Bergevin Industrie à Pointe-à-Pitre

Rapporteur

M. Chazy CIRANY

Vice-président délégué pour intervenir dans le domaine des espaces publics

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **19 FEV. 2026**

- publication sur le site internet ou notification, le :

20 FEV. 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 6 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 29 janvier 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège-18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la co-présidence du président, Monsieur Éric JALTON, et du 8^{ème} vice-président, Monsieur Jacques BANGOU, en vertu de l'ordre du tableau.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE EUGENE*- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Côme Philibert MOUEZA*

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Justin DESSOUT

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI

Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Fabert MICHELY

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Andrée MANDIL

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Fulbert HENRY (sorti provisoirement)

Nombre de conseillers absents non excusés : 8

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Dans le cadre du transfert de la compétence **ZAE** depuis le **1^{er} janvier 2017**, la Communauté d'Agglomération **CAP Excellence** assure la gestion de **18 zones d'activités**, dont **4 situées à Pointe-à-Pitre**. Les équipements transférés comprennent la voirie, les espaces verts et la signalétique.

Depuis ce transfert, la **ZAE de Bergevin** présente plusieurs dégradations impactant la sécurité et la fonctionnalité des infrastructures :

- Dégradations de chaussée (nids-de-poule, ornières, faïençage) indiquant une faiblesse de la structure
- Mauvais écoulement des eaux pluviales, engendrant stagnations et surcharge du réseau EP
- Mise en charge du réseau d'eaux usées lors des épisodes pluvieux ;
- Trottoirs dégradés et non conformes aux normes d'accessibilité PMR.

Face à ces constats, la revitalisation de la rue Saint-Louis du Sénégal apparaît indispensable. Le projet vise essentiellement à :

- Reprendre la structure de chaussée et les trottoirs pour rétablir la sécurité et la portance
- Améliorer la gestion hydraulique par l'adaptation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
- Mettre à niveau la signalisation et les aménagements piétons.

Le coût total de l'opération s'élève à **350 000 € HT** répartis selon les postes de dépenses suivants :

POSTES DE DEPENSES	Montant HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (MOE, SPS, CT, autres)	45 000,00 €
TRAVAUX (SUPER ET INFRA)	300 000,00 €
COMMUNICATION	5 000,00 €
Total HT	350 000,00 €

Le financement de cette opération est assuré par le biais des attributions de compensation.

Considérant que les compétences ZAE ayant été transférées depuis le 1^{er} janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, il revient à cette dernière de poursuivre les projets sur les périmètres transférés.

Ce dernier prévoit la réorganisation du site permettant d'améliorer l'accueil du public, la sécurité des usagers ainsi que le bon fonctionnement du site.

Considérant le montant prévisionnel total de l'opération qui s'élevait à **250 000 € HT** ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 2 février 2026 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver le coût d'objectif de l'opération **de revitalisation de la rue Saint Louis du SENEGAL** – ZAE de Bergevin Industrie, ville de Pointe à Pitre fixé à **350 000,00 € HT** :

POSTES DE DEPENSES	Montant HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (MOE, SPS, CT, autres)	45 000,00 €
TRAVAUX (SUPER ET INFRA)	300 000,00€
COMMUNICATION	5 000,00 €
Total HT	350 000,00€

ARTICLE 2 - D'imputer les recettes sur le budget principal de la communauté d'agglomération.

ARTICLE 3 - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 - Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 FEV. 2026

Les présidents de séance

Le secrétaire de séance

Le président

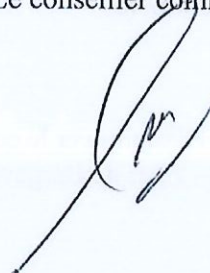
Le 8^{ème} vice-président

Le conseiller communautaire



Eric JALTON

Jacques BANGOU



Fred EUSTACHE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 FEV. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 20 FEV. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 FEV. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 FEV. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 20 FEV. 2026